

VILLE  
DE  
6140 FONTAINE-L'EVEQUE

Séance publique du 28 février 2019



- PRESENTS :** G.GALLUZZO (PS), Président-Bourgmestre ;  
B.OSELAER (Mieux Demain) , Ph. D'HOLLANDER (PS), Ch. BRUYERE (Mieux Demain), G. AUGELLO (PS) et S. MENGONI (PS) – Echevins
- M. SICILIANO (Mieux Demain), Ph. SEGHIN (UB), N. VAN KERCKHOVEN (UB), S. VERSTRICHT (PS), V. LEJEUNE (PS), C. MOULIN (PS), B. CHADLI (PS), B. DEWIER (PS), E. TIMMERMANS (Mieux Demain), M. CORRIAT (Mieux Demain), B. DE COOMAN (Mieux Demain), R. GLINNE (Mieux Demain), A. DRUGMAN (PS), V. VANDEPONTSEELE (Mieux Demain), Y. CIGNA (Mieux Demain), A. DAUBERCY (Mieux Demain), M-A FOSSET (UB) et Cl. AELBRECHT (UB) – Conseillers communaux
- EXCUSES :** L. BOULANGER, Secrétaire.  
N. MAGHE (PS) ; Conseiller.

**Point 4 :** Déclaration de politique communale

**Le Conseil Communal,**

Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation et plus particulièrement son article L1123-27. § 1er ;

Considérant que dans les deux mois après la désignation des échevins, le collège soumet au conseil communal une déclaration de politique communale couvrant la durée de son mandat et comportant au moins les principaux projets politiques [...] ;

Considérant que le collège communal soumet à l'approbation du conseil communal le texte tel qu'énoncé ci-dessous ;

DPC

FONTAINE-L'EVÊQUE 2018-2024

*L'ordre dans lequel sont placés les objectifs stratégiques ne doit pas être interprété comme un ordre de priorité mais seulement un ordre de présentation*

**N°O.S 1** **Garantir des services communaux de qualité : une administration proche du citoyen, accueillante et tendant vers une simplification administrative**

**N°O.OP 1.1** **Optimiser la communication entre l'Administration et le citoyen**

**ACTIONS**

- Une adresse email unique sera mise à disposition des citoyens avec un accusé de réception assuré dans les plus brefs délais avec une réponse (positive ou négative) dans les 30 jours ouvrables au maximum*
- 1.1.1** *En ce qui concerne la réponse de l'administration à des courriers papiers, il s'agit de s'assurer d'une traçabilité des réponses aux citoyens. Un accusé de réception sera transmis dans les 5 jours ouvrables, avec une réponse (positive ou négative) dans les 30 jours ouvrables au maximum.*
- 1.1.2** *Renforcer l'e-communication entre les citoyens et l'administration communale à travers les réseaux sociaux, la refonte du site internet incluant plus de documents téléchargeables et/ou à remplir en ligne ainsi qu'une lettre communale d'information par voie électronique.*
- 1.1.3** *Un journal d'information communal remanié (« Contact »),*
- 1.1.4** *Des panneaux d'informations communales seront répartis sur l'entité et rendus accessibles aux associations et citoyens.*
- 1.1.5** *Une enquête de satisfaction des usagers sera réalisée plusieurs fois et au minimum à la mi-législature.*
- 1.1.6** *Le Collège communiquera régulièrement sur l'état d'avancement des investissements communaux*
- 1.1.7** *Mettre à disposition des citoyens une application de type "BetterStreet" (signalisation de dysfonctionnements urbains, incivilités et/ou dépôts clandestins)*
- 1.1.8**

**N°O.S 2** **Être une administration soucieuse du bien-être de son personnel et dotée d'une gestion efficace**

**N°O.OP 2.1** **Développer une gestion efficace des ressources humaines**

**ACTIONS**

- 2.1.1 Mettre à jour l'organigramme des services communaux
- 2.1.2 Poursuivre la réalisation et la mise à jour des descriptions de fonction
- 2.1.3 Soutenir les responsables de service dans leurs missions et leur rôle de responsable d'équipe, tout en développant le management participatif
- 2.1.4 Piloter le processus d'évaluation du personnel
- 2.1.5 Objectiver la procédure de recrutement, conformément au statut administratif  
Nous voulons également garantir la motivation des ouvriers et employés par une dynamisation de la gestion du personnel (formations, évaluation formative et perspectives objectives d'évolution de carrière, rencontres-écoute régulière).
- 2.1.6

**N°O.OP 2.2** **Favoriser le développement d'outils technologiques performants et assurer leur utilisation optimale par le personnel**

**ACTIONS**

- 2.2.1 Réaliser un plan d'investissement des équipements technologiques  
Assurer une traçabilité en ce qui concerne les dossiers et demandes de citoyens
- 2.2.2 (accusés de réception, suivi des entrées et sorties, communication simple et transparente, scanning...).
- 2.2.3 Tendre vers une administration « Zéro papier » et favoriser autant que possible les solutions numériques internes et à l'attention du citoyen.

**N°O.OP 2.3** **Améliorer l'organisation interne par la mise en place de procédures adaptées et simplifiées**

**ACTIONS**

- 2.3.1 Analyser et actualiser les processus internes à l'Administration et l'inventaire des procédures
- 2.3.2 Inventorier le matériel mobilier communal (meubles, parc informatique, GSM, matériel du service travaux)
- 2.3.3 Etablir une procédure entrée/sortie du matériel à destination des ouvriers/employés

**N°O.OP 2.4** **Bien-être du travailleur**

- 2.4.1 Œuvrer au bien-être du travailleur notamment sur le cadre de travail, l'ergonomie. .

**N°O.S 3** **Développer des dispositifs pour une démocratie participative et citoyenne**

**N°O.OP 3.1** **Améliorer la gestion communale en offrant des moyens aux citoyens de faire remonter des problématiques et des attentes vers les élus et apporter la vision citoyenne au regard de propositions ou projets concrets.**

**ACTIONS**

- Nous misons sur la redynamisation des comités de quartiers qui seraient autant de
- 3.1.1 lieux de rencontre des citoyens d'où ressortent les problèmes à résoudre. Nous leur allouons un budget participatif par appel à projet.  
Un calendrier annuel précis des activités de chacun des comités doit être établi. A
  - 3.1.2 cet effet, en début de chaque année, nous réunirons les présidents et secrétaires de façon à éviter que des manifestations soient organisées simultanément.
  - 3.1.3 Nous encouragerons la consultation et la participation par une information large et visible sur les projets publics ou privés lors des enquêtes publiques.  
Dans le cadre de changements importants envisagés dans un quartier, nous
  - 3.1.4 réunirons d'abord les riverains avant toute décision de façon à ce qu'ils soient partenaires.

**N°O.OP 3.2** **Engager les citoyens à s'investir dans des projets d'intérêt collectif, qu'ils soient d'initiative communale ou spontanée.**

**ACTIONS**

- Nous proposons que les comités de quartier s'investissent dans une opération << Quartier Propre >> en demandant aux ambassadeurs et aux riverains de se mobiliser autour d'un objectif précis : l'amélioration du cadre de vie. Une opération à réaliser en partenariat avec le service environnement.
- 3.2.1
  - 3.2.2 Lancer chaque année un appel à projet pour les comités de quartier

**N°O.OP 3.3** **Favoriser une participation citoyenne des enfants et des « ados »**

**ACTIONS**

- 3.3.1 Veiller à assurer la continuité des conseils communaux des enfants

- 3.3.2 Veiller à une participation active des adolescents par la création d'un conseil communal des « ados ».

**N°O.S 4**

**Avoir une approche de la sécurité s'appuyant sur un travail d'analyse et de diagnostic permanent, allant de la prévention à la répression, dans le dialogue avec les acteurs**

**N°O.OP 4.1**

**Accroître la sécurisation de l'espace public**

**ACTIONS**

- Augmenter le niveau et la qualité (économie d'énergie) de l'éclairage public, le
- 4.1.1 Collège souhaite mettre en place des caméras de surveillance dans des endroits stratégiques.  
S'assurer d'une présence physique dans les rues en multipliant les brigades mobiles
- 4.1.2 non motorisées ainsi que le nombre de rondes effectuées dans les quartiers, en accord avec la Zone de police.  
La sécurité routière et le stationnement doivent être une priorité ainsi que la sécurisation des abords des écoles (via notamment la poursuite du plan Octopus).
- 4.1.3 Une attention particulière sera portée sur la protection des usagers faibles (cyclistes, piétons, cavaliers).

**N°O.OP 4.2**

**Intensifier la lutte contre l'incivilité et les nuisances sociales**

**ACTIONS**

- Mise en place du concept de police de proximité par des équipes transversales qui
- 4.2.1 effectuent un véritable travail de quartier (lutte contre le tapage nocturne, troubles de voisinage,...). Connaissance des policiers de quartier

**N°O.OP 4.3**

**Favoriser le dialogue et les actions préventives**

**ACTIONS**

- 4.3.1 Développer une éducation à la non-violence et à la citoyenneté en partenariat avec les écoles, les clubs sportifs, les associations
- 4.3.2 Organiser des rencontres entre notamment l'agent de quartier, les comités de quartier et les autorités politiques.
- 4.3.3 Donner une autre vision de la police aux citoyens en organisant des rencontres dans les écoles et en associant les policiers aux initiatives citoyennes.

**N°O.S 5**

**S'ancrer dans un aménagement du territoire de qualité qui veillera à la préservation du patrimoine**

**N°O.OP 5.1**

**Doter la commune d'outils en matière d'aménagement territorial**

**ACTIONS**

- Réaliser un schéma de développement urbain - vers une Ville nouvelle et innovante
- 5.1.1 (planification sur 18 ans). Ce schéma sera issu d'une enquête et d'une étude complète et tiendra compte de concertations citoyennes.  
Veiller à inciter le privé à investir dans les bâtiments à vocation culturelle et patrimoniale. Une des priorités consistera en la rénovation de la salle des fêtes. Mais d'autres dossiers mériteront un suivi rapproché : les dossiers « Mika Shoe », Saint-Vaast, Saint Christophe, Abbaye d'Aulne, Gazomètre...
- 5.1.2
- 5.1.3 Intensifier la rénovation des bâtiments scolaires.
- 5.1.4 Réalisation et suivi d'un cadastre des rénovations et de l'entretien des bâtiments communaux

**N°O.S 6**

**Être une commune durable, efficace et économe en énergie, soucieuse de son cadre de vie**

**N°O.OP 6.1**

**Encourager les économies d'énergie et le recours aux énergies renouvelables**

**ACTIONS**

- 6.1.1 Mettre en place un agenda 21 au sein de la commune.
- 6.1.2 Signer la « convention des maires ». Notre ville doit s'inscrire dans un programme d'utilisation rationnelle de l'énergie pour les bâtiments publics.  
Renforcer le plan de gestion énergétique au sein des bâtiments publics qui se
- 6.1.3 couplera à un plan d'investissement dans la rénovation énergétique des bâtiments communaux  
Des expériences locales de production d'énergie à partir de ressources renouvelables doivent également être étudiées et selon la faisabilité elles seront
- 6.1.4 développées. Qu'il s'agisse de biométhanisation, de micro ou mini éoliennes ou autres, qu'il s'agisse d'expériences locales ou en coopération avec d'autres communes, limitées à quelques bâtiments, ou d'envergure.
- 6.1.5 Réinstaurer une prime à l'isolation

- 6.1.6 *Organiser une fois par an une action de sensibilisation grand public aux achats groupés d'énergie, à la gestion énergétique, à l'isolation*
- 6.1.7 *Réaliser chaque année une action de sensibilisation des utilisateurs des bâtiments communaux aux économies d'énergie  
Nommer un correspondant "énergie" par bâtiment communal (Eco-coach) et le*
- 6.1.8 *former à l'utilisation des thermostats, des vannes, au relevé mensuel des compteurs... Lui donner une mission de relais vis-à-vis de ses collègues*
- 6.1.9 *Sensibilisation aux problèmes énergétiques en milieu scolaire*

#### **N°O.OP 6.2 Promouvoir le développement durable**

##### **ACTIONS**

- 6.2.1 *Organiser une fois par an une action de sensibilisation grand public à la gestion de l'eau, des déchets, aux bonnes pratiques qui favorisent la biodiversité*
- 6.2.2 *Mettre en place un « prix du développement durable »*
- 6.2.3 *Créer des jardins partagés*
- 6.2.4 *Relancer les guides composteurs*
- 6.2.5 *Développer un marché des circuits courts*

#### **N°O.OP 6.3 Soigner notre cadre de vie**

##### **ACTIONS**

- 6.3.1 *Favoriser la biodiversité, les espaces verts et la protection de la nature, la protection de nos terroirs en particulier*
- 6.3.2 *Améliorer les abords du Château Bivort*
- 6.3.3 *Se réappropriier les places comme lieu de vie, embellir et multiplier des espaces publics et verts*

#### **N°O.OP 6.4 Assurer la propreté publique**

##### **ACTIONS**

- 6.4.1 *Avoir une réflexion sur l'introduction des poubelles à puces pour une meilleure gestion des déchets dans notre commune  
Continuer à mettre en place une politique de la propreté publique volontariste,*
- 6.4.2 *notamment en investissant dans de nouvelles corbeilles publiques (+ innovantes et mieux adaptées) ;*
- 6.4.3 *Organiser régulièrement une campagne de nettoyage des quartiers avec des bénévoles (citoyens, écoles) et les responsables communaux ;  
Renforcer les actions du « service propreté » sans intransigeance pour les incivilités avec l'aide d'agents constatateurs. Il s'agira d'être attentifs aux collaborations avec*
- 6.4.4 *TIBI pour la mutualisation et au soutien des équipes communales « propreté » ainsi que renforcer à ce sujet les collaborations avec le Foyer Fontainois  
Organiser annuellement une opération « coup de poing » médiatisée contre les*
- 6.4.5 *dépôts clandestins avec la collaboration de la zone de police et de l'agent constatateur.*
- 6.4.6 *Organiser la collecte d'encombrants*

#### **N°O.S 7 Être une commune qui tend vers une mobilité performante**

#### **N°O.OP 7.1 Doter la commune d'une stratégie globale de mobilité**

##### **ACTIONS**

*Réaliser un plan de mobilité par un organisme spécialisé qui devra prévoir notamment :*

- le placement des dispositifs ralentisseurs pour tout projet de rénovation de la voirie ;
- l'amélioration et le développement des aménagements pour la mobilité douce (trottoirs, vélos, piétons...) ;
- la mise en place d'un travail éducatif sur la mobilité durable des jeunes. La question de l'organisation d'un plan de déplacement scolaire alternatif sera étudiée ;
- rendre la route plus sûre et paisible :
  - en identifiant les zones à risque et en prenant des mesures
  - en créant une plateforme pour centraliser les problèmes de voiries et d'éclairage
  - en luttant contre le stationnement sauvage

- le développement de bornes de recharge pour véhicules électriques ;
- la promotion de solutions de covoiturage sur courte et moyenne distance ;
- la poursuite du développement d'infrastructures de stationnement en des endroits stratégiques du réseau routier et d'emplacements pour l'autopartage.

7.1.2 Concrétiser les aménagements sur base du plan mobilité

7.1.3 Encourager les modes de déplacement actifs, complémentaires aux déplacements motorisés

7.1.4 Acquérir des véhicules communaux respectueux de l'environnement en termes énergétiques et en termes de mobilité

7.1.5 Être attentif aux avis de la CCATM

7.1.6 Réaliser avec l'aide du PCDN la publication des circuits pédestres et cyclistes pour favoriser la connaissance de notre patrimoine naturel

**N°O.S 8**

**Aider au développement d'une entité scolaire et éducative performante et innovante.**

**N°O.OP 8.1**

**Offrir des infrastructures scolaires adaptées à un enseignement communal de qualité**

**ACTIONS**

8.1.1 Initier un call-service pour les réparations rapides disponible pour les directions d'établissements publics

8.1.2 Sécuriser, rénover, entretenir les bâtiments scolaires et leurs alentours en tenant compte des conseils en prévention et rapports de sécurité

8.1.3 Equiper les écoles progressivement de matériels informatiques (tableau et/ou projecteurs informatiques ..)

8.1.4 Créer un modèle de site internet pour les écoles dans une technologie qui permette d'en assurer la maintenance en local (une même architecture pour tous pour marquer l'identité réseau et faciliter la navigation pour les visiteurs, déclinée sur des fonds de couleur différente).

8.1.5 Installation de parkings vélo dans les écoles

8.1.6 Veiller à pratiquer si possible deux exercices « incendie » par an

**N°O.OP 8.2**

**Soutenir les Directions et leurs équipes pédagogiques**

**ACTIONS**

8.2.1 Tenir une réunion mensuelle minimum entre les directions d'écoles communales, le service enseignement et l'échevin pour améliorer la communication, la collaboration et l'échange de bonnes pratiques

8.2.2 Etablir annuellement un calendrier scolaire en concertation avec les Directions Favoriser les demandes de formations concernant l'usage des T.I.C,

8.2.3 l'accompagnement de troubles de l'apprentissage ou la connaissance de méthodologie de travail utilisant les cartes mentales ...

**N°O.OP 8.3**

**Valoriser la qualité de l'enseignement communal en collaboration avec les équipes pédagogiques**

**ACTIONS**

8.3.1 Favoriser une pédagogie respectueuse des différences et des rythmes d'apprentissages individuels

8.3.2 Renforcer l'apprentissage des 2 langues nationales principales dans l'enseignement primaire

8.3.3 Viser l'excellence dans les matières fondamentales avec le soutien nécessaire à la remédiation en ayant une attention particulière pour le savoir lire.

8.3.4 Réaliser des alliances éducatives mêlant la culture, le sport, le contact avec des entreprises, le patrimoine...

8.3.5 Favoriser l'accueil d'enfants en situation de handicap dans les milieux d'accueil et/ou scolaires.

8.3.6 Réduire les coûts scolaires et parascolaires des familles à travers divers vecteurs.

8.3.7 Avoir une attention particulière à l'alimentation de qualité, saine et durable dans les écoles.

8.3.8 Echanger les bonnes pratiques et les initiatives pédagogiques intéressantes grâce à internet entre écoles de tous les réseaux confondus ou concernant les troubles de l'apprentissage, les HP, un apprentissage participatif, l'usage des TIC.

8.3.9 Mener des activités favorisant le passage du primaire au secondaire

**N°O.OP 8.4** Proposer aux élèves des écoles fondamentales des activités autour d'actions citoyennes, du devoir de mémoire, de lutte contre toutes formes de violence, à leur environnement

**ACTIONS**

- 8.4.1 Développer des projets en collaboration avec les écoles autour des actions citoyennes
- 8.4.2 Développer des projets en collaboration avec les écoles autour du devoir de mémoire
- 8.4.3 Sensibiliser au cyberharcèlement (internet), aux comportements excluants, discriminants ou violents ainsi qu'aux dangers de l'utilisation abusive du GSM
- 8.4.4 Sensibiliser à l'écologie (circuits courts, tri des déchets, etc.) et à l'alimentation saine. Favoriser les échanges avec des producteurs locaux.

**N°O.OP 8.5** Soutenir l'offre de formation artistique à l'Académie

- 8.5.1 Doter l'Académie de musique de matériel adapté et varié
- 8.5.2 Accroître les synergies entre l'Académie de musique, le Centre culturel...

**N°O.S 9** Être une commune qui offre une qualité d'accueil des enfants, des jeunes et un soutien adéquat aux familles

**N°O.OP 9.1** Favoriser les liens sociaux intergénérationnels et interculturels

**ACTIONS**

- 9.1.1 Construire ou installer une nouvelle crèche afin de rassembler l'ensemble nos lieux d'accueil
- 9.1.2 Soutenir des initiatives nouvelles en matière d'accueil : sensibilisation à l'alimentation de qualité, la culture, l'art...
- 9.1.3 Mettre en place des espaces parentalité pour favoriser la rencontre de parents qui rencontrent des difficultés au niveau de l'éducation de leurs enfants.
- 9.1.4 Développer les relations avec les associations existantes
- 9.1.5 Créer un comité consultatif de la jeunesse (dès la 4ème secondaire).
- 9.1.6 Mise à disposition d'infrastructures pour les organisations de jeunesse
- 9.1.7 Création d'une maison de famille lieu intergénérationnel, de rencontre, d'échange

**N°O.S 10** Être une commune qui rend le sport accessible à tous

**N°O.OP 10.1** Développer une politique du « sport pour tous »

**ACTIONS**

- 10.1.1 Garantir le niveau actuel des subsides aux clubs sportifs et le subventionnement équitable de nouveaux clubs qui se créeraient sur l'entité, et conditionner ce financement à l'intégration de critères qualitatifs (notamment en matière de santé, jeunesse...) et éthiques.
- 10.1.2 Dans le cadre de la recherche de subsides, viser la création d'un second « agora space » et prévoir des aménagements urbains liés au sport;
- 10.1.3 Développer, moderniser les infrastructures, les commodités et prévoir des aménagements personnes handicapées / PMR au niveau des bâtiments sportifs.
- 10.1.4 Organiser des événements sportifs au sein de la commune et mettre en valeur nos sportifs et les clubs méritants.
- 10.1.5 Développer un vrai partenariat école et sport et y inclure également les notions de citoyenneté et de non-violence.

**N°O.S 11** Redynamiser le tissu économique local et mettre en place une stratégie de développement économique durable

**N°O.OP 11.1** Concerter les commerçants et développer des actions concrètes qui participent à la redynamisation du centre-ville

**ACTIONS**

- 11.1.1 Concerter les commerçants à travers notamment l'association des commerçants, l'organisation d'échanges réguliers et la consultation  
A travers les résultats du diagnostic « Opération de rénovation urbaine », et des conclusions du schéma de développement urbain (+ plan de mobilité mettre en place des fiches-actions concrètes relatives au développement de l'activité en centre-ville.
- 11.1.2 Relancer des actions telles que le marché nocturne et des opérations visant à soutenir la consommation et les achats locaux, ...
- 11.1.3

**11.2.** Soutenir les investissements dans l'entité et la création d'activités (TPE, artisanat)

**ACTIONS**

- 11.2.1 *Trouver une issue favorable au dossier « zone commerciale » favorisant la mixité (vie économique, habitat...).*
- 11.2.2 *Mieux faire connaître le potentiel de notre commune à l'extérieur.*
- 11.2.3 *Améliorer l'environnement des commerces : trottoirs, parkings, cendriers, poubelles.*
- 11.2.4 *Instaurer une exonération ou diminution de certaines taxes communales pour les nouvelles activités créées sur l'entité (TPE et PME).*
- 11.2.5 *Mettre en place un prix de l'entreprise fontainoise : « mérite économique ».*  
*Soutenir l'ouverture de nouveaux commerces (niches) grâce à l'octroi d'aides à*
- 11.2.6 *l'aménagement et/ou dans le cadre de concepts innovants tels que les commerces éphémères.*

**11.3 Encourager l'investissement socialement responsable et initier une dynamique de soutien à l'économie locale et durable**

**ACTIONS**

- 11.3.1 *Visibiliser les actions en faveur de l'économie sociale.*
- 11.3.2 *Sensibiliser les entreprises aux principes de l'écologie industrielle et verte ;*
- 11.3.3 *Promouvoir les produits du marché équitable et l'artisanat. Développer et soutenir les circuits courts.*
- 11.3.4 *Promouvoir et soutenir la mise sur pied de chambres d'hôtes sur l'entité, en lien avec le tourisme local et la valorisation de notre patrimoine (abbaye d'aulne...);*

**N°O.S 12 Poursuivre une politique de logement pertinente et efficiente, veiller à la mixité sociale et Intergénérationnelle au niveau du logement.**

**N°O.OP 12.1. Concerner les acteurs en présence en matière de politique de logement**

**ACTIONS**

- 12.1.1 *La dynamisation de la Commission « logement » associant tous les acteurs locaux en la matière (Ville, Foyer, AIS, Police, CPAS, Fonds du logement, services population et urbanisme...) et la mise en place de groupes de travail sur des thématiques-clés.*
- 12.1.2 *La concertation entre le Foyer Fontainois et la Ville de Fontaine-l'Evêque quant à la politique en matière de logement sur l'entité.*  
*La valorisation et l'intensification de l'action de l'AIS, en passant par un dialogue*
- 12.1.3 *constructif entre les différents intervenants, afin de remettre des biens dans le circuit locatif ou acquisitif et requalifier l'état du bâti.*
- 12.1.4 *La collaboration entre le public et le privé dans la création de logements en centre-ville.*
- 12.1.5 *Le renforcement des collaborations entre tous les acteurs actifs dans le cadre de la permanence logement*

**N°O.OP 12.2 Poursuivre une politique de logement pertinente, efficiente et inclusive**

**ACTIONS**

- 12.1 *A travers un programme concerté avec les acteurs en présence, veiller à diversifier l'offre en logements disponibles sur le territoire (logements moyens, sociaux, de transit...) en ayant une attention particulière pour les centres-villes.*
- 12.2 *Soutenir les initiatives de logements d'habitats partagés ou intergénérationnels.*
- 12.3 *Renforcer l'Information des candidats locataires et les candidats à la rénovation ou à l'acquisition d'un bien*

**N°O.OP 12.3 Lutter contre les bâtiments inoccupés et insalubres.**

**La lutte contre les « marchands de sommeil » sera également un objectif important.**

**ACTIONS**

- 12.3.1 *Mettre en place une cellule de lutte contre l'insalubrité intégrant les aspects préventifs et répressifs (agent constatateur), ainsi que l'accompagnement social des personnes*
- 12.3.2 *Informé et soutenir les citoyens pour la prévention des sinistres incendies*
- 12.3.3 *Mettre en place une procédure à suivre dans le cadre des dossiers insalubrité*
- 12.3.4 *Intensifier les sanctions dans le cadre des dossiers insalubrité en cas d'inaction des propriétaires par rapport aux recommandations portées.*

**N°O.S 13 Être une commune qui soutient la recherche d'emploi et qui ouvre les perspectives de formation (en particulier pour les plus jeunes)**

**N°O.OP 13.1 Soutenir les parcours de recherche d'emploi et d'insertion, en associant tous les acteurs-clés**

**ACTIONS**

13.1.1 *Veiller à assurer des synergies entre tous les services d'insertion socio-professionnelle actifs sur l'entité et dans l'arrondissement.*

13.1.2 *Développer un « pôle emploi » permettant de rassembler tous les intervenants de première ligne actifs dans l'emploi et l'insertion*

**N°O.OP 13.2** **Mettre à disposition des outils d'orientation, pour la formation des personnes, en particulier les plus jeunes, en lien avec les métiers d'avenir**

**ACTIONS**

13.2.1 *A travers un partenariat avec la Cité des métiers de Charleroi, veiller à se doter d'outils d'orientation professionnelle et scolaire*

13.2.2 *Informers les différents groupes-cibles, en particulier les jeunes fontainois, sur filières de formation et les métiers d'avenir*

**N°O.S 14** **Être une commune qui conjugue harmonieusement cohésion sociale et qualité de vie dans un esprit de solidarité**

**N°O.OP 14.1** **Lutter contre la précarité**

**ACTIONS**

14.1.1 *Etablir un diagnostic global en vue de construire une politique cohérente de lutte contre la précarité. Cet inventaire nous permettra d'adapter, de compléter et d'ajuster l'action du CPAS aux besoins des différents publics.*

14.1.2 *Lutter activement et préventivement contre le surendettement et proposer un accompagnement des personnes surendettées. Créer une école des consommateurs.*

14.1.3 *Assurer l'émancipation sociale et culturelle des publics en facilitant l'accès aux services de solidarité et à la culture.*

14.1.4 *Favoriser l'articulation d'un suivi individuel et d'un travail de type communautaire pour améliorer la situation financière, la qualité de vie et aider à l'autonomie des individus.*

14.1.5 *Création d'un restaurant social*

**N°O.OP 14.2** **Seniors**

**ACTIONS**

14.2.1 *Créer une commission des seniors et amplifier l'action du Conseil consultatif des seniors.*

14.2.2 *Favoriser le maintien à domicile des personnes dont l'autonomie physique et mentale est assurée.*

14.2.3 *Favoriser les logements et les lieux de vie intergénérationnels en collaboration avec le Foyer Fontainois et/ou le CPAS*

14.2.4 *Mettre sur pied la maison des seniors*

14.2.5 *Permettre aux seniors d'entretenir le lien social (activités culturelles...) et valoriser leur savoir-faire.*

14.2.6 *Favoriser le bénévolat et les associations qui viennent en aide aux seniors et tentent de les sortir de leur solitude.*

14.2.7 *Maintenir et développer les services pour les aînés.*

14.2.8 *Créer des activités à destination des Seniors*

**N°O.OP 14.3** **Personnes handicapées, PMR**

**ACTIONS**

14.3.1 *Redynamisation de la commission de la personne handicapée.*

14.3.2 *Continuer le travail pour le Label handycity*

14.3.3 *Téléthon : développement de l'activité*

14.3.4 *Réaliser un cadastre des problèmes de mobilité et d'accessibilité pour les PMR*

14.3.5 *Concier les acteurs, à travers la commission de la personne handicapée, pour tous les projets d'aménagements des espaces publics.*

14.3.6 *Tendre vers un maximum de logements publics accessibles aux personnes à mobilité réduite.*

14.3.7 *Soutenir les associations d'aide et de soutien aux personnes à mobilité réduite et à leur famille.*

**N°O.OP 14.4** **La cohésion sociale (sera développée après le plan de cohésion sociale)**

**N°O.S 15** **Être une commune attrayante, qui développe ses atouts culturels, touristiques, folkloriques au service de l'activité locale, des individus, des rencontres et de l'échange, tout en veillant au devoir de mémoire et à la solidarité internationale.**

**N°O.OP 15.1** **Culture et Folklore**



## ACTIONS

*Créer une commission de la Culture.*

*Permettre une concertation entre les autorités et les acteurs du Folklore pour une meilleure coordination des événements et des initiatives.*

*Sauvegarder notre folklore local (les carnivals, le Chaudeau, la Marche de la Vierge...) et son développement. Ces traditions populaires, propres à nos concitoyens, entretiennent et perpétuent les anciennes coutumes où s'expriment la sensibilité et la joie populaire. Les subventions seront maintenues et une aide logistique sera systématisée dans l'organisation des festivités.*

*Mettre en valeur les activités culturelles comme vecteur de cohésion sociale et d'intégration sociale.*

*Soutenir les missions d'éducation des bibliothèques et de l'Académie de musique.*

*Développer les synergies entre différents partenaires (écoles, clubs, centre culturel...).*

### **15.2 Développement de l'attractivité touristique et valorisation de notre Patrimoine**

*Initier une opération « artistes/commerces » par l'exposition d'œuvres d'art chez les commerçants.*

*Développer, avec l'aide du CHAF et du Centre culturel notamment, un circuit pédestre reprenant des éléments historiques remarquables en termes d'histoire, de patrimoine immobilier en créant des panneaux pédagogiques placés dans l'entité.*

*Soutenir les groupements patriotiques et apporter une aide au devoir de mémoire par le soutien logistique et/ou financier pour des animation(s), exposition(s), audio guide, mais aussi la communication des événements sur le site de la ville /le contact*

...

**N°O.S 16**

**Être une administration qui s'implique et qui gère les deniers publics de manière rigoureuse en s'assurant du contrôle de ceux-ci dans l'objectifs de garantir des finances saines**

**N°O.OP 16.1**

#### ACTIONS

*Veiller à l'équilibre des finances communales en adoptant une démarche prospective et évaluative :*

**16.1.1**

*- il s'agira de réaliser des tableaux de bord sur l'évolution des comptes de la Ville.  
- des projections budgétaires à moyen et long terme seront réalisées. Le budget sera analysé pour nos investissements futurs (vision à long terme).*

**16.1.2**

*Le niveau d'endettement de la Ville doit être maîtrisé, la balise d'investissement sera respectée.*

**16.1.3**

*Une synthèse budgétaire sera publiée régulièrement dans le bulletin communal et des réunions d'information citoyennes se tiendront sur le budget.*

**N°O.S 17**

**Développer un réseau de voiries sûr et performant**

**N°O.OP 17.1**

#### ACTIONS

**17.1.1** *Réaliser rapidement un cadastre des priorités en termes de réfections de voiries sur l'entité.*

**17.1.2** *Assurer un call service pour les réparations rapides (service à la population).*

**17.1.3** *Mettre en place un Plan annuel de marchés de service.*

**N°O.S 18**

**Garantir la transparence et une bonne gouvernance des acteurs politiques**

**N°O.OP 18.1**

**Mener une politique de communication pour plus de transparence**

#### ACTIONS

**18.1.1** *Un code d'éthique et de déontologie sera signé par les élus du conseil communal et mis en application*

**18.1.2** *Les rémunérations liées aux mandats politiques seront publiées sur le site de la Ville*

**N°O.S 19**

**Être une commune qui soutient les initiatives en matière de santé**

**N°O.OP 19.1**

**Informier et/ou accompagner un citoyen sur une problématique de santé donnée**

#### ACTIONS

**19.1.1** *Réaliser des actions de prévention sur la problématique de la santé.*

**19.1.2** *Organiser des journées d'information liées à la santé et amplifier les actions du "réseau santé"*

**N°O.S 20**

**Être une commune soucieuse du bien-être animal**

**N°O.OP 20.1**

**Mener une politique préventive de la prolifération de certaines espèces**

## ACTIONS

20.1.1 Développer une politique douce de gestion des pigeons.

20.1.2 Renforcer la politique de stérilisation des chats errants

### N°O.OP 20.2 Informer et sensibiliser pour le bien-être animal

20.2.1 S'atteler à la conception de projets éducatifs pour éveiller et renforcer la prise en considération du bien-être des animaux entre autres par les élèves de la commune, en mettant l'accent sur les valeurs d'empathie et de respect envers le monde du vivant.

20.2.2 Lister les coordonnées des centres s'occupant d'animaux sauvages blessés et communiquer l'information sur le site de la ville

Considérant qu'après son adoption par le conseil communal, cette déclaration de politique communale doit être publiée conformément aux dispositions de l'art. L1133-1 et de la manière prescrite par le Conseil communal ;

Considérant que la DPC devra également être mise en ligne sur le site internet de la commune ;

Après en avoir délibéré ;

Par 20 pour (PS, Mieux Demain) et 4 abstentions (UB) ;

## DECIDE :

Article 1er - Le conseil communal approuve la Déclaration de Politique Communale proposée par le Collège communal concernant la mandature 2018-2024 telle qu'énoncée ci-dessus.

Art. 2 - Charge l'Administration de publier ladite DPC suivant l'art. L1133-1 et de la mettre en ligne sur le site internet de la Ville.

Art. 3 - La présente délibération sera transmise aux services concernés.

En séance à Fontaine-l'Evêque, date que dessus.

Par le Conseil Communal :

La Secrétaire,  
(s) Laurence Boulanger

Le Président,  
(s) Gianni Galluzzo

Pour extrait conforme :

La Directrice générale,  
(s) Laurence BOULANGER

Le Bourgmestre,  
(s) Gianni GALLUZZO

